RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT MASCULIN

Les Règlements Fédéraux s'appliquent au Championnat Départemental Masculin

RÈGLES COMMUNES POUR PR-D1-D2-D3-D4

1 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

14 journées de championnat sont prévues. Pour toutes les divisions, il y aura deux phases distinctes.

Les rencontres doivent être disputées dans la même salle qui doit comporter des aires de jeu réglementaires (souhaitables 12m x 6m).

L'équipe qui reçoit aura obligatoirement la lettre A et l'équipe visiteuse aura donc la lettre W.

L'ordre de déroulement doit être celui indiqué sur la feuille de rencontre **mais en commençant par les doubles**. C'est-à-dire pour la formule à 4 joueurs en 18 parties : double 1 – double 2 - AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY- BZ.

La rencontre se dispute en continuité sans pause ou table vide.

Les équipes incomplètes ne seront pas sanctionnées ni financièrement ni sportivement.

Pour l'avancement de rencontre, il suffit que les deux clubs soient d'accord et que le comité soit prévenu avant la rencontre par mail ou courrier. Par contre il est toujours interdit de reculer une rencontre.

Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la commission sportive compétente.

2 - MONTÉES ET DESCENTES

Le championnat est organisé de manière à ce qu'au moins les premiers de chaque poule montent à l'échelon supérieur.

Quel que soit le nombre d'équipes dans une poule, l'équipe classée dernière de la poule descend dans la division inférieure. Le nombre de descente total est fonction des descentes de la division supérieure.

Une équipe désignée pour descendre d'une division ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter.

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder, se désiste ou ne se réengage pas, elle est remplacée par l'équipe classée 2ème de la poule. Toutefois, elle est admise à disputer le Titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire.

Lorsqu'une équipe se désiste deux fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division.

Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas, ne pourra pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de la première phase. L'équipe numéro 2 devient l'équipe numéro 1 et ainsi de suite.

Une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.

Si l'équipe classée seconde ne peut accéder à la division supérieure pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre restera à la disposition de la Commission Sportive compétente.

3 - FORFAIT OU EXEMPT

En cas de forfait ou exempt, n'oubliez pas d'envoyer (dans les délais et au tarif urgent) une feuille de rencontre avec les noms des joueurs prévus pour cette rencontre.

4 - SANCTIONS

- Manque de juge-arbitre 1 : sanction financière
- Les clubs ayant au moins une équipe de niveau N1 à la D1 en championnat par équipe masculin ou féminin, doivent disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} juillet de la saison en cours) disputant effectivement une épreuve par équipes réservée aux jeunes (championnat départemental jeunes). Si cette condition n'est pas remplie, les clubs ne pourront être éligibles à aucune aide financière de la part du comité quelque soit cette aide.
- Si deux équipes s'accordent à mettre un 4^{ème} nom pour remplacer un joueur absent, elles seront pénalisées financièrement et sportivement (0 pt aux deux équipes) pour malversation.
- Si une équipe joue avec un joueur non licencié ou sans certificat médical au jour de la rencontre, la rencontre sera perdue par pénalité (0pt avec un score de 18-0).

5 - TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Les feuilles de rencontre pour les PR, D1, D2, D3, D4 DOIVENT ETRE :

- Soit SAISIES SUR SPID MANUELLEMENT ou AUTOMATIQUEMENT avec l'outil GIRPE.
- Soit envoyées par mail (anjou.ping-sec@wanadoo.fr) (mettre le fichier en pièce joint au format PDF).

Les résultats de PR, D1, D2, D3, D4 masculins devront être transmis par INTERNET (voir procédure spéciale) au plus tard le lundi à 12 H. Tout résultat non transmis par ce moyen et dans les délais imposés entraînera une pénalité financière pour le club fautif.

6 - JUGE-ARBITRAGE DES RENCONTRES

Les parties sont arbitrées par des personnes qualifiées désignées par le Juge-Arbitre.

En l'absence du Juge-Arbitre officiellement désigné, le Juge-Arbitre à l'échelon le plus élevé, présent dans la salle, doit être contacté pour officier.

En cas de refus, et s'il n'y a pas d'officiel présent, le rôle du Juge-Arbitre est alors tenu par le dirigeant, entraîneur ou accompagnateur licencié de l'équipe visiteuse.

Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine-joueur ou non de l'équipe visiteuse qui tient ce rôle.

L'arbitrage des parties, en l'absence d'arbitres non joueurs, est assuré par les joueurs de l'équipe qui reçoit. Le capitaine est responsable de l'exécution de cette mesure. En cas de refus, une sanction immédiate sera prise par le Juge-Arbitre, pouvant aller jusqu'à la perte de la partie pour l'équipe qui reçoit. LES ARBITRES NON JOUEURS DOIVENT ETRE LICENCIES F.F.T.T.

Si les joueurs de l'équipe visiteuse expriment le désir d'arbitrer, il ne peut leur être opposé de refus, jusqu'à ce qu'ils aient arbitré la moitié du nombre de parties dans le, ou chacun des groupes.

7- MONTEES-DESCENTES

MONTEES

PR 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule montent en R3.

D1 1^{er} de chaque poule montent en PR.

D2 1er de chaque poule montent en D1.

D3 1^{er} de chaque poule montent en D2.

D4 1^{er} de chaque poule montent en D3.

DESCENTES

PR 7ème et 8ème de chaque poule descendent en D1.

D1 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule descendent en D2.

D2 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule descendent en D3.

D3 7ème et 8ème de chaque poule descendent en D4.

(Selon le nombre de descentes de Régionale, il peut y avoir des descentes supplémentaires).

8- RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE DES REPECHAGES 1ère PHASE REPECHAGE

La priorité est donnée aux 7^{èmes} de la division puis aux 2^{èmes} de la division inférieure.

- **PR** 6ème de PR puis 7ème de PR puis 2ème de D1.
- **D1** 7ème de D1 puis 2ème de D2.
- **D2** 7^{ème} de D2 puis 2^{ème} de D3(*).
- **D3** 7ème de D3 puis 2ème de D4(*).

2ème PHASE REPECHAGE

La priorité est donnée aux 2^{èmes} de la division inférieure puis aux 7^{èmes} de la division.

- **PR** 6ème de PR puis 2ème de D1 puis 7ème de PR.
- D1 2ème de D2 puis 7ème de D1.
- D2 2ème de D3(*) puis 7ème de D2.
- D3 2ème de D4(*) puis 7ème de D3.
- (*) En D3 et D4, pour le repêchage, la priorité sera donnée aux équipes ayant le plus petit N° (équipe 1, équipe 2, etc.....) afin d'aider les plus petits clubs.

RÈGLEMENT DES TITRES CHAMPIONNAT SENIORS

- 1- Les titres sont ouverts à toutes les équipes ayant terminées 1ère de leur poule en 1ère et en 2ème phase.
- 2- Phase 1 : Les titres se feront uniquement sur inscriptions (limité à 8 équipes par division). Phase 2 : Les titres se feront uniquement sur inscriptions.
- **3-** Seuls les joueurs (es) n'étant pas brûlé (règle des brûlages du championnat senior par équipes) pourront participer aux titres même si ils n'ont pas disputé de rencontre avec l'équipe qualifiée pendant la phase concernée.

Pour la phase 1, seuls les joueurs licenciés avant le 1^{er} janvier de la saison en cours peuvent participer.

- **4- Déroulement**: Des tours préliminaires seront organisés. Un tirage au sort définira les rencontres. Ces dernières se dérouleront soit dans un lieu unique, soit dans la salle de club du premier nommé sur la convocation. Les rencontres nécessaires au déroulement de la compétition auront lieu à des dates fixées par le comité. Si pour quelque raison que ce soit, la rencontre n'était pas disputée, alors les deux équipes seraient éliminées. Les finalistes se rencontreront lors de la journée finale des titres 1ère phase et le vainqueur de chaque division recevra un diplôme et des médailles (si au moins 2 équipes sont inscrites).
- 5- Le Règlement du championnat Senior s'applique aux Titres. Les feuilles de rencontre DOIVENT ETRE :
 - Soit SAISIES SUR SPID MANUELLEMENT ou AUTOMATIQUEMENT avec l'outil GIRPE.
 - Soit envoyées par mail (anjou.ping-sec@wanadoo.fr) (mettre le fichier en pièce joint au format PDF).
- **7-** Les équipes inscrites s'engagent à respecter ce règlement.
- **8-** La commission sportive statuera sur les éventuels litiges non prévus au présent règlement.